

Liberté Égalité Fraternité





Gestion du risque de dérive en tramway

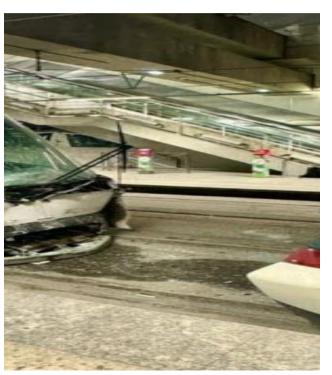
12 juin 2025 - Lyon



Contexte



 A Strasbourg, samedi 11 janv vers 15h10, une rame avec voyageurs partie en dérive a percuté une rame arrêtée à la station Gare Centrale en cours d'échange voyageurs

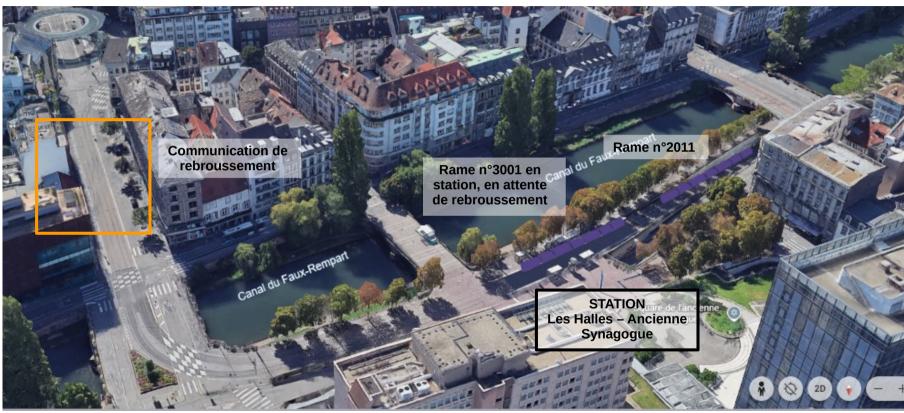






Circonstances de l'événement

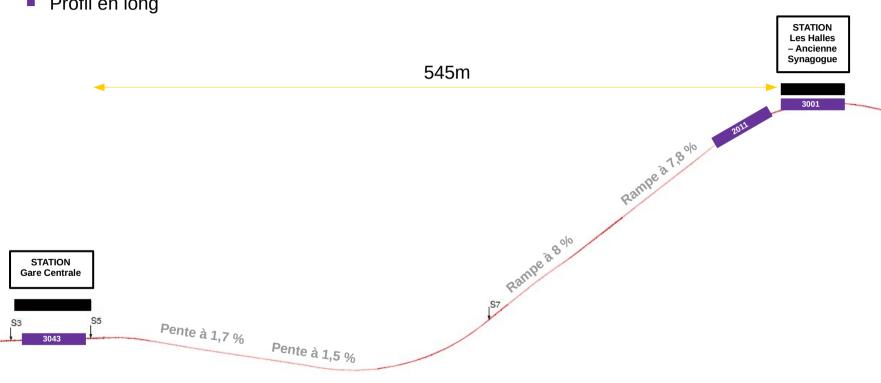




12/06/2025



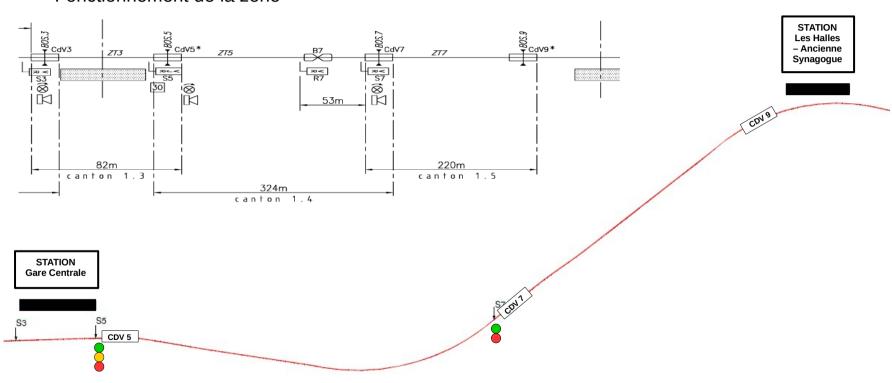
Profil en long







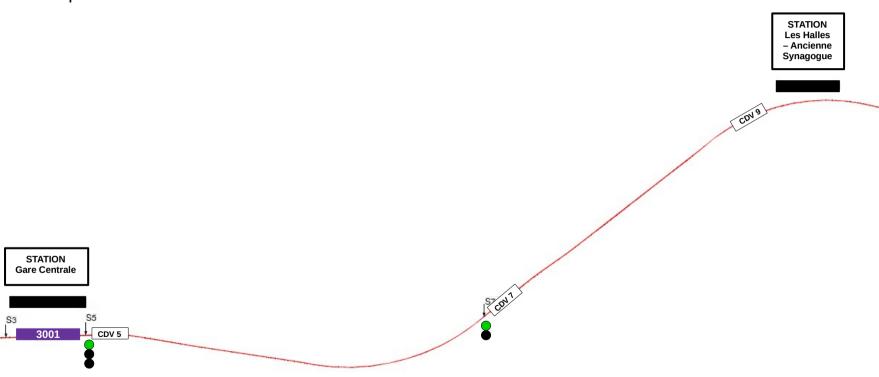
Fonctionnement de la zone





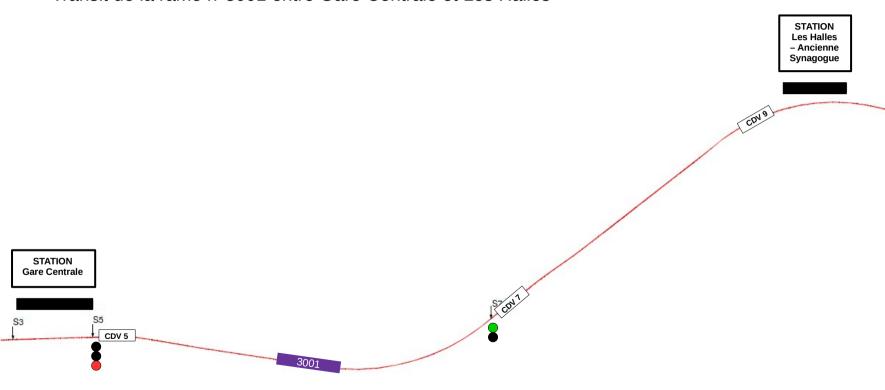


■ Départ de la rame n°3001 de Gare Centrale vers Les Halles



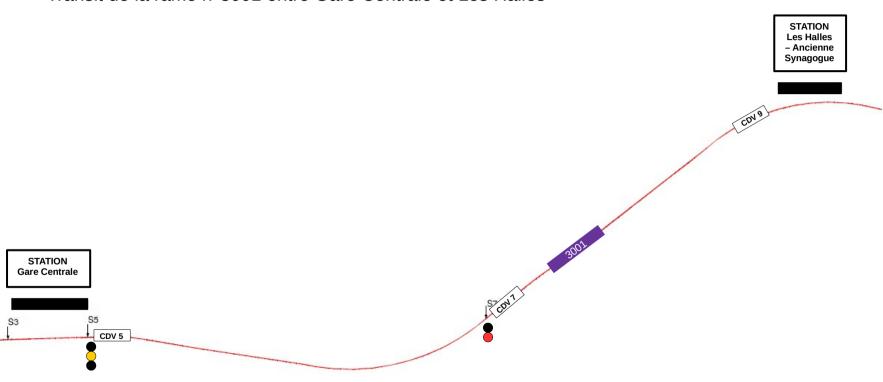


■ Transit de la rame n°3001 entre Gare Centrale et Les Halles





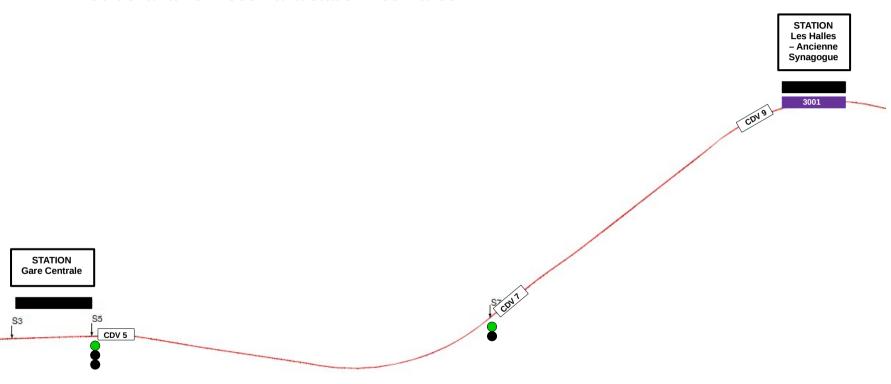
■ Transit de la rame n°3001 entre Gare Centrale et Les Halles







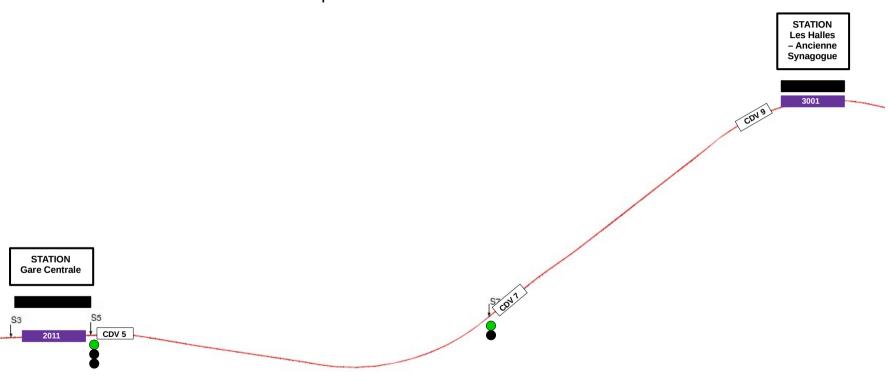
Arrivée de la rame n°3001 à la station Les Halles



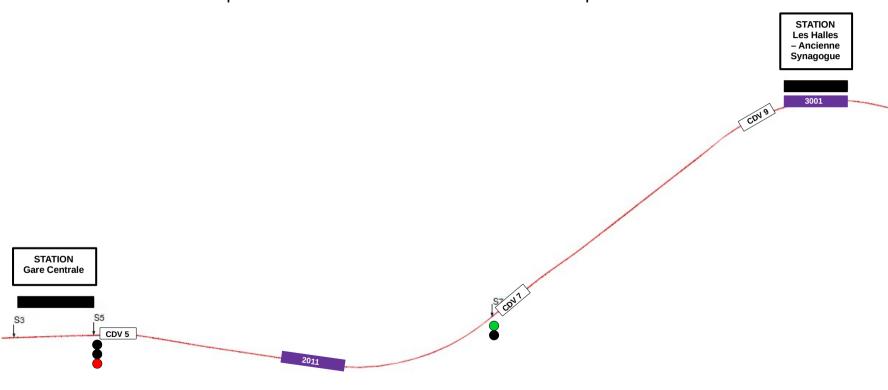




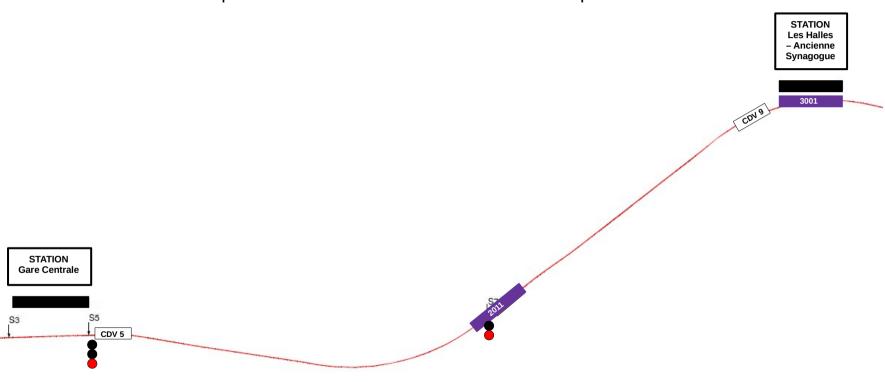
La rame n°2011 est autorisée à quitter la station Gare Centrale



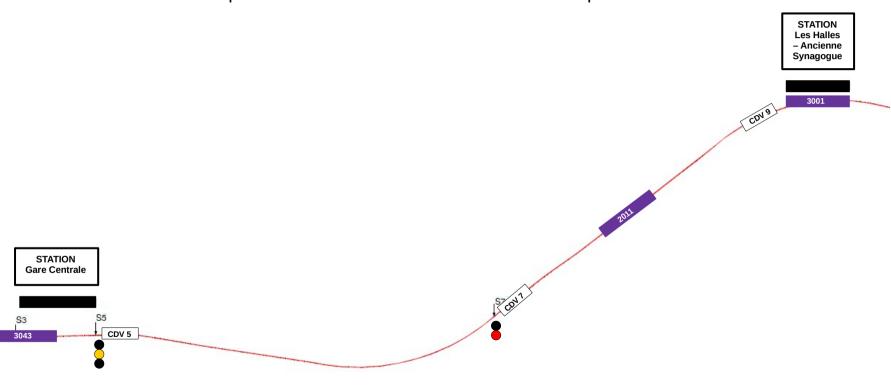




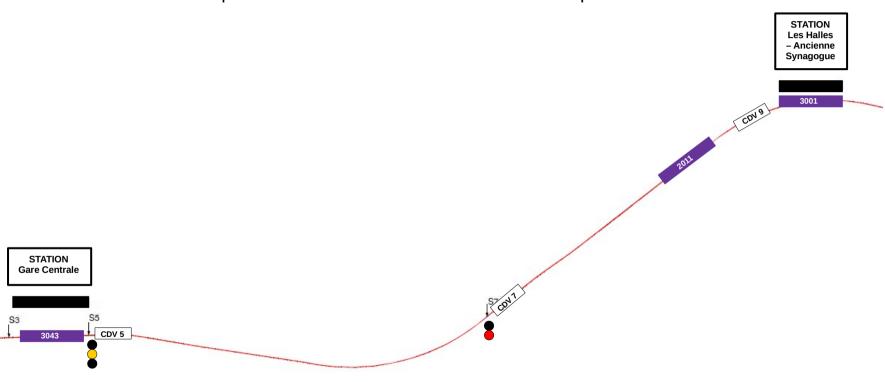




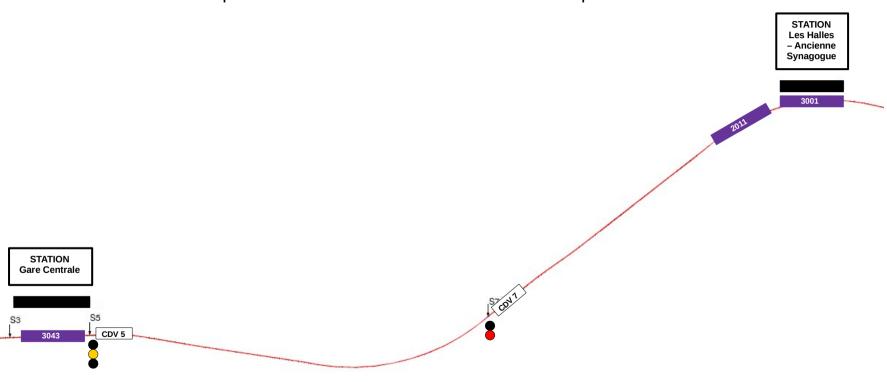






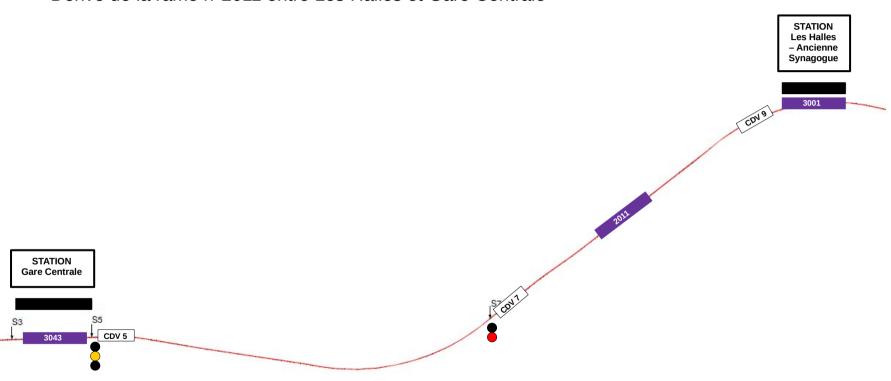








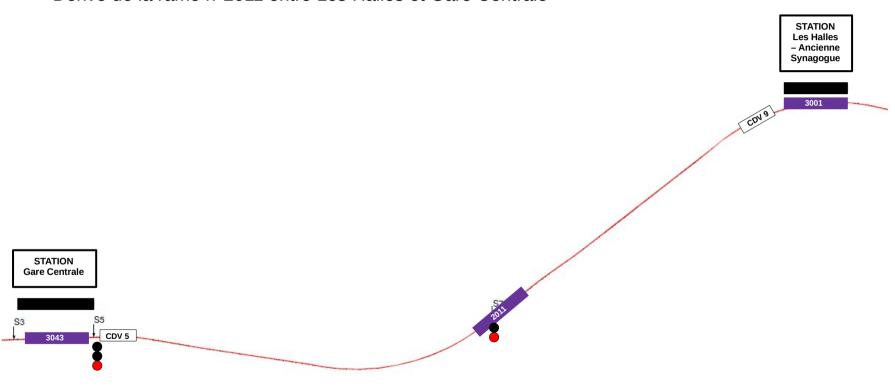
■ Dérive de la rame n°2011 entre Les Halles et Gare Centrale





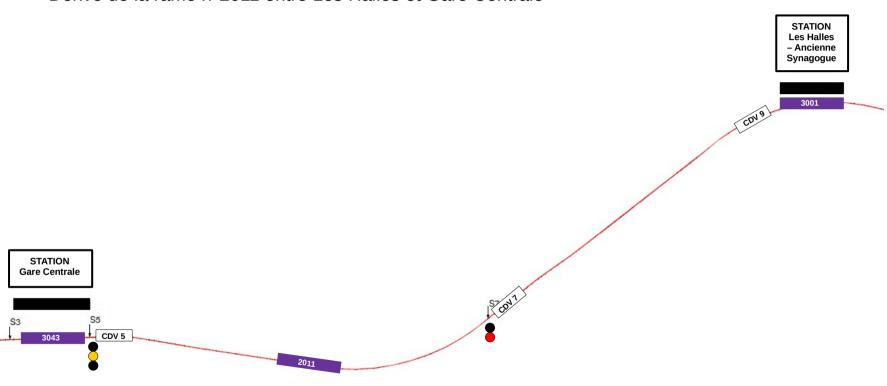


■ Dérive de la rame n°2011 entre Les Halles et Gare Centrale





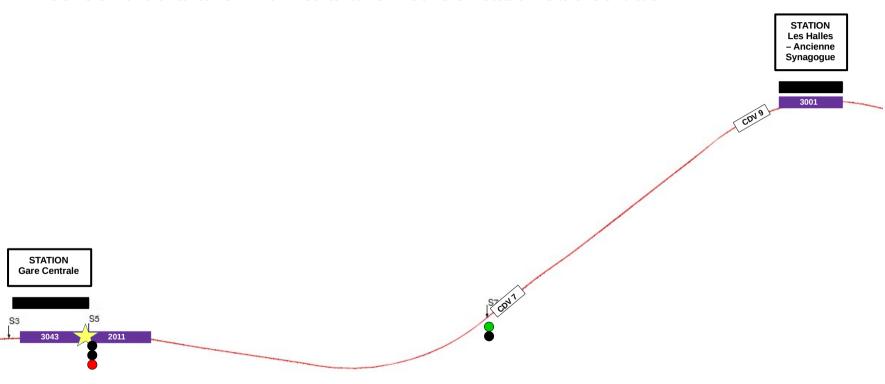
■ Dérive de la rame n°2011 entre Les Halles et Gare Centrale







Collision entre la rame n°2011 et la rame n°3043 en station Gare Centrale





Conséquences de l'événement





- Choc ayant occasionné une 50aine de blessés dont la gravité des blessures reste à confirmer
- Dégâts matériels très importants
- Ouverture d'une enquête judiciaire
- Ouverture d'une enquête par le BEA-TT
- Interruption de la circulation dans le tunnel pendant 6 semaines soumise à autorisation du préfet pour la reprise



Recommandation immédiate du BEA-TT



Suite aux premiers constats et sur la base des documents transmis, le BEA-TT a émis la recommandation suivante à l'attention de la CTS:

« Enseigner à l'ensemble de conducteurs de tramway la fonction sécuritaire ultime du frein de sécurité et les cas d'application en situation dynamique, notamment en ce qui concerne les matériels roulants Alstom Citadis. Tracer la réalisation de cette transmission de connaissance à tous les conducteurs déjà habilités. Intégrer aux futures formations initiales et continues (recyclages à l'apprentissage de l'application du frein de sécurité dans des situations dynamiques) »

21



Enquête STRMTG – Utilisation du FS



Enquête relative aux pratiques des réseaux en matière d'utilisation du frein de sécurité par les conducteurs habilités à la conduite tramways

Contexte

Dans le cadre de l'enquête technique relative à la collision de deux tramways survenue le 11 janvier 2025 à Strasbourg, le BEA-TT, suite aux premiers constats effectués et sur la base des documents transmis, a émis, sans attendre la publication du rapport d'enquête, la recommandation suivante à l'attention de la CTS:

"E nseigner à l'ensemble de conducteurs de tramway la fonction sécuritaire ultime du frein de sécurité et les cas d'application en situation dynamique, notamment en ce qui conceme les matériels roulants Alstom Citadis. Tracer la réalisation de cette transmission de connaissance à tous les conducteurs déjà habilités. Intégrer aux futures formations initiales et continues (recyclages à l'apprentissage de l'application du frein de sécurité dans des situations dynamiques".

En lien avec cette recommandation, le STRMTG lance une enquête visant à faire un état des lieux des pratiques des réseaux relatives à l'utilisation du frein de sécurité par les conducteurs habilités à la conduite tramways sur l'ensemble des matériels roulants en service en France. L'enquête ne porte pas sur les situations de remorquage-poussage.

Dans la suite de l'enquête, le frein de sécurité fait référence au freinage indépendant déclenché par le dispositif de type "coup de poing" séparé des autres dispositifs de demande de freinage du conducteur. Il peut aussi être dénommé frein de secours.



Enquête envoyée par courriel du 11/02/25

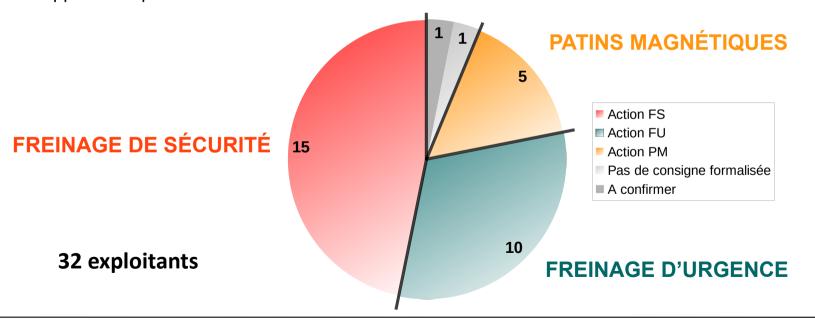


Enquête STRMTG – Consignes en vigueur



Règles applicables par les conducteurs de tramway en cas de dérive

En cas de dérive (présence ou non d'un système anti-recul), quelles sont les règles applicables par le conducteur?





Enquête STRMTG – Consignes en vigueur



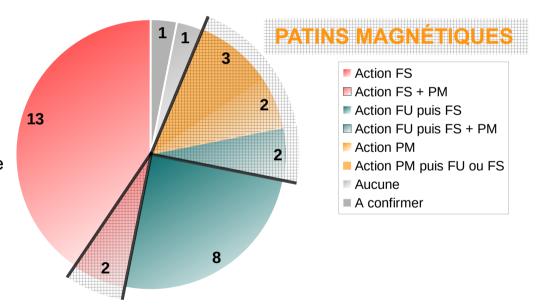
Règles applicables par les conducteurs de tramway en cas de dérive

L'application manuelle des patins magnétiques n'est pas demandée systématiquement

Scénario d'une rame dérivant roues bloquées vue à vitesse nulle?

Quid des rames ne déclenchant pas les PM dans toutes les conditions de vitesse en cas de FS ou de FU ?

32 exploitants



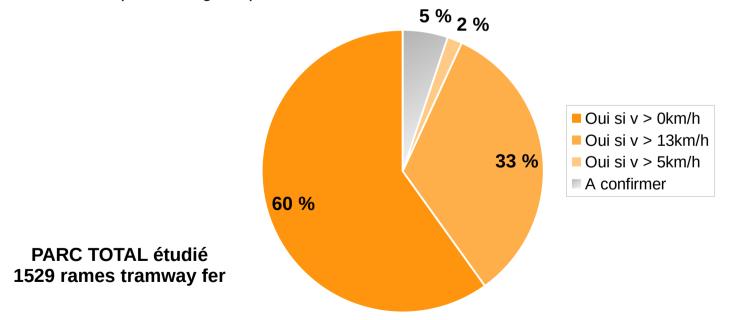


Enquête STRMTG – Caractéristiques FS



Activation des PM en cas de FS

En dynamique, l'actionnement du frein de sécurité déclenche t-il systématiquement la tombée des patins magnétiques, dans toutes les conditions de vitesse?



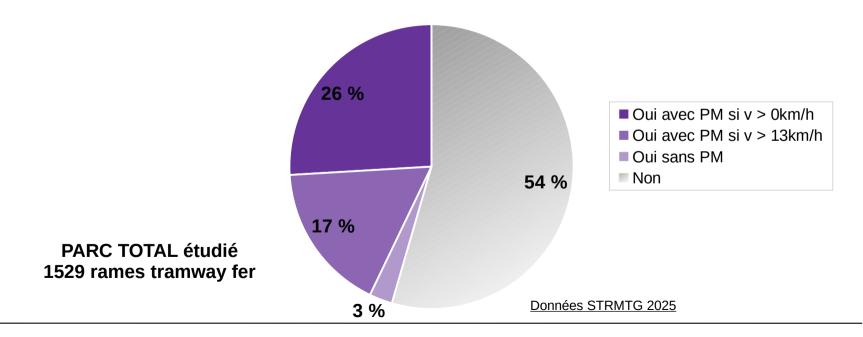


Enquête STRMTG – Détection de dérive



Dispositif anti-recul

Les rames sont-elles équipées d'un dispositif de détection de recul déclenchant un freinage automatique ? Si oui, l'application des PM est-elle systématique?





Gestion du risque de dérive – Axes de travail



- Couvrir la plupart des scénarios de dérive grâce à des dispositifs anti-recul déclenchant un freinage avec application des patins magnétiques dès que v > 0km/h
- Clarifier et formaliser les exigences exportées vers l'exploitation pour les scénarios non couverts
- Limiter les occurrences d'arrêt des rames en pente ou en rampe
- Clarifier et formaliser les règles applicables par les conducteurs en cas de dérive indépendamment des spécificités propres à un matériel roulant
- Former les conducteurs aux situations de dérive et aux moyens mobilisables pour stopper leur rame même en situation de stress
- Clarifier et formaliser les conditions d'utilisation du frein de sécurité



Liberté Égalité Fraternité



Merci pour votre attention

